

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service d'aménagement
territorial

Mission Publicité extérieure

Cergy-Pontoise, le

10 FEV. 2020



13/03/2020

A-20-01487

Affaire suivie par Marlène LEROY
Tél. : 01.34.25.26.98
marlene.leroy@val-doise.gouv.fr
ref : SAT/PUB/ML/2020-46

Le directeur départemental
des territoires du Val-d'Oise
à
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
95190 GOUSSAINVILLE

Objet : Règlement local de publicité - Saisine de la CDNPS

Le conseil municipal a arrêté le projet de règlement local de la publicité par délibération en date du 23 décembre 2019.

Par courrier en date du 24 décembre 2019 reçu le 9 janvier 2020, vous avez transmis le projet arrêté, notamment pour avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites (CDNPS).

Conformément aux dispositions de l'article L. 581-14-1 du code de l'environnement, l'avis de ladite commission sera réputé favorable s'il n'est pas intervenu dans le délai de trois mois suivant sa réception.

La direction départementale des territoires se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur Départemental des Territoires

Nicolas MOURLON